



Mouvement pour la défense de Lausanne

MDL - Case postale 6929 - 1002 Lausanne

Téléphone et fax: 021 617 37 67

www.mdl-lausanne.ch

RECOMMANDEE

Service de l'urbanisme
Office des permis de construire
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 septembre 2023

Enquête publique CAMAC 216820 - Av. Morges 72 - Transformation(s), Transformations intérieures et extérieures comprenant la pose d'une isolation périphérique, la création de 2 logements dans les combles, l'agrandissement des balcons, l'installation d'une pompe à chaleur air/eau dans le local au sous-sol, l'agrandissement de l'emplacement conteneurs existant, la création d'un couvert à vélos pour 8 places, l'installation de panneaux solaires, de velux et de superstructures en toiture.

Mesdames, Messieurs,

Après examen des plans mis à l'enquête, visite sur place, le Mouvement pour la Défense de Lausanne s'oppose fermement au projet susnommé pour les raisons suivantes :

Protection du patrimoine: la période des années 30 fût riche de nombreux bâtiments dont certains, très représentatifs furent placés en terminaison d'îlot dans les carrefours de notre ville. Aujourd'hui ce sont des éléments non seulement beaux mais aussi très identitaires de l'urbanisme lausannois. (Nous pouvons citer des architectes comme G. Gorjat, J.Dufour ou M. Bussy...).

Ce sont des immeubles de très bonne qualité qui ont très bien vieilli et qui méritent donc un traitement respectueux de leur architecture avec une restauration / conservation du bâti actuel. Leurs balcons avec leurs barrières typiques ainsi que les divers parements en ciment moulé sont tous des éléments constitutifs de leur identité et décorent les façades très agréablement.



Morges 72 est un bel exemple d'architecture de cette période et un témoin du développement des années 30 à Lausanne, afin de permettre une intégration optimale, Il est primordial de prendre en considération la partie Morges 70 qui est antérieur. Il ne faut donc pas les séparer avec une transformation aussi radicale, car on perdra l'identité de l'ensemble sur l'autel de la rénovation absolue du moment et Morges 72 deviendra hétéroclite comparé à son frère d'à côté.



Avec ce projet de rénovation, on a de nouveau un dossier d'enquête sans aucune information expliquant les transformations des façades et on ne montre pas bien son intégration avec Morges 70, ni ne tente d'en conserver les parements, cette décision représente à nos yeux une grave altération des éléments constituant l'esthétique de ces bâtiments et fait que ce projet n'est finalement qu'un nouvel exercice de mise aux normes dénaturant l'esprit voulu par son créateur.



Figure 1 (Photo montage atelier d'architecture Jaunin SA)

Nous avons été conviés à d'autres restaurations de bâtiment des années 30 où le bureau d'architecte nous a clairement expliqué que ce n'est pas facile mais qu'il s'est quand même efforcé de minimiser l'impact en diminuant la largeur des isolations des façades avec des crépis différents, plus mince et ainsi arriver à conserver les parements des façades dans son esprit d'origine sans tomber dans l'effet « boîte à chaussures » du 21^e siècle que l'on voit sur tous les projets.

Nous pouvons noter les altérations suivantes :

- Destruction des balcons et de leurs murets arrondis caractéristiques
- Disparition de tous les garde corps typiques et originaux
- Disparition des volets pour des stores qui nécessiteront de casser les encadrements originaux des fenêtres
- Couleur des façades ne respectant pas la partie Est du bâtiment
- Remplacement des fenêtres sans respect du style à carreau original
- Impossible de voir les altérations sur les éléments intérieurs (portes palières...)
- Aucune ventilation n'est mentionnée si ce n'est une petite sur le toit, avec les nouvelles isolations ce sera nécessaire ou cela causera un danger de moisissures...
- Vu l'épaisseur des isolants disparition des parements de façades
- Pauvreté du dossier montre le désintérêt pour ce bâtiment étant dans un quartier populaire en grande transition

Ce projet déroge donc fortement aux articles du chapitre 3.8 du PGA. Esthétique, intégration des constructions et protection du patrimoine (articles 69, 73, et 86 LATC).

Du point de vue de l'ISOS, nous nous trouvons dans une zone « b » indiquant une structure avec des caractéristiques à sauvegarder et conserver, de plus elle est définie comme une zone sensible ou l'image du site doit être conservée.

PE	XXXVI	Secteur résidentiel, divers immeubles de trois à sept niveaux, établis en équerre ou en blocs isolés, caractère hétéroclite, entourés d'espaces engazonnés, dès m. 20 ^e s.-années 1980	b					b
----	-------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--	--	--	--	---

b	La catégorie d'inventaire « b » indique qu'il s'agit d'une partie sensible pour l'image du site, souvent construite.	b	L'objectif de sauvegarde « b » préconise la sauvegarde des caractéristiques essentielles pour les composantes attenantes au site.	- prescriptions concernant les constructions nouvelles, les plantations, etc.
---	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Recensement, le recensement de la ville de Lausanne est en retard et nous savons que les bâtiments du 20^{ième} siècle sont en cours de révision finale, il est donc impératif de laisser les déléguées au patrimoine statuer sur ce projet et trouver des solutions. Car de nouveau nous sommes sur un bâtiment qui n'a reçu aucune note cela devient une constante dans les dernières enquêtes, on peut citer dans le même cas de figure l'immeuble Crète 8 ou heureusement le projet a été abandonné car il présentait les mêmes balcons métalliques qui dénaturaient totalement les façades du bâtiment ou Vinet ou on prévoyait de détruire toutes les spécificités des parements des façades dont les balcons baignoires très identitaires.



Figure 2 (Photos réf. Musée Historique Lausanne)

On peut voir l'immeuble de l'autre côté auquel on a fait subir le même genre de transformation « réjuvénatoire » ou aujourd'hui il est devenu lourd avec ses balcons et son toit surélevé massif, évitons le même sort sur Morges 72.



Nous pensons qu'une restauration de ce bâtiment devrait être faite en commun avec ce qui a été fait sur Morges 70 afin d'en harmoniser la conservation et ainsi garder l'esprit initial voulu. Nous trouvons surtout qu'il est fort regrettable que la plupart des parements d'origines qui donnent à cet ensemble un caractère fort, disparaîtront sous de l'isolation. Un effort plus grand

et des discussions devraient mener plutôt à une restauration / conservation et non une destruction des balcons ou des gardes corps caractéristiques des années 30. Conserver des immeubles anciens n'est certes pas chose facile avec toutes les normes actuelles, mais c'est important de faire des concessions de toutes parts en utilisant un maximum de bon sens pour arriver à en conserver l'esprit sans les standardisés. Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas une tâche facile mais cela devrait être vu comme un challenge avec à la clé la satisfaction et peut être même de la fierté d'avoir pu conserver notre patrimoine bâti.

Nous considérons donc qu'afin de pouvoir accepter ce projet, qui même s'il permet de mieux isoler un ancien bâtiment, il faudrait au minimum conserver les balcons typiques et les volets, même si c'est la mode du balcon absolu partout.

Il nous faut arrêter ce faux neuf c'est un peu comme le faux vieux que tous les architectes dénigrent suite à la charte de Venise. (Même si dans certain cas le faux vieux serait bien mieux et moins choquant esthétiquement...)

Au final si nous nous efforçons d'aseptiser tous nos bâtiments anciens pour en faire des boîtes à chaussure Minergie façon 21ième siècle, notre avenir sera bien triste avec un patrimoine architectural bien aseptisé aux standards.

Nous demandons donc à la Municipale de ne pas délivrer le permis afin qu'une discussion soit menée avec le service du patrimoine afin de trouver de meilleures solutions.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Mouvement pour la Défense de Lausanne

François Mercanton
Président